



L'UNSa Justice apporte son soutien inflexible aux personnels et exige des moyens pour agir et ne plus subir !

Depuis plusieurs jours, des milliers de lycéens et d'étudiants se mobilisent partout en France pour porter des revendications légitimes concernant leurs conditions d'études, leur avenir et les moyens accordés au service public d'éducation.

L'UNSa Justice tient à exprimer son soutien à ces revendications, car celles-ci font écho à ce que nous dénonçons depuis des années s'agissant des moyens alloués à la Protection judiciaire de la jeunesse.

En effet, le manque de moyens humains, la dégradation des conditions de travail des professionnels et l'insuffisance des investissements dans les bâtiments publics au sein desquels s'exercent nos missions, résonnent dans le quotidien des personnels de la PJJ.

À la PJJ comme dans l'Éducation nationale, les agents accomplissent chaque jour leurs missions avec engagement et professionnalisme, malgré un contexte professionnel et de prise en charge dégradé des mineurs, avec des besoins qui augmentent alors que les moyens peinent à suivre.

Il est devenu urgent d'investir davantage dans l'humain, dans les conditions d'exercice des missions et dans des locaux dignes des usagers et des professionnels qui les font vivre.

L'UNSa Justice rappelle avec force que le droit de manifester est un droit fondamental garanti par notre Constitution. Les manifestants ont le droit d'exprimer leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs revendications. Dans une démocratie, la mobilisation collective est une richesse lorsqu'elle s'exerce dans le respect des personnes et des biens.

C'est pourquoi notre Organisation Syndicale condamne sans ambiguïté toute forme de violence !

Néanmoins, le constat est là, avec quelque 6 877 interpellations dont 90 % de mineurs et des déferrements quasi-systématiques dans la foulée.

Le nombre important de mineurs placés en garde à vue, pèse lourdement sur les prérogatives des personnels de la PJJ et celles des personnels dans un certain nombre de juridictions.

Les collègues de PEAT n'ont pas de temps pour les entretiens, les préconisations éducatives ne sont pas suivies. Par conséquent, les services de milieu ouvert vont être embolisés par la vague de mesures, sans compter que la liste de mesures en attente est souvent importante.

Des jeunes vont donc être orientés en UEAJ pour des stages. Le problème, c'est que ces structures n'auront pas le temps de se préparer et de travailler les contenus. La conséquence risque forte de se traduire par des incarcérations de mineurs, faute de prise en charge rapide alors que les détentions de mineurs sont de leur côté à saturation.

Du côté des services judiciaires, suite aux mobilisations et aux consignes données par le garde des Sceaux aux Parquets, visant à engager des poursuites sévères, les tribunaux connaissent eux aussi, un énième surplus d'activité (après les 30 000 plaintes déjà ressorties des placards des services d'enquête police/gendarmerie cet été).

Cela se traduit, notamment, par une augmentation des procédures pénales à enregistrer, une suractivité à la permanence parquet, une augmentation des saisines des délégués du procureur, une nécessité de doubler les équipes de permanence et d'astreinte, une augmentation des saisines des juges des enfants, une augmentation des déferrements de mineurs. Et ce n'est qu'un début (pour les procédures d'urgence), il y aura ensuite toutes les procédures "classiques" qui devront être traitées.

Autre effet pervers, lié au manque de moyens : les justiciables se rendent davantage dans les tribunaux, faute de pouvoir être reçus par les services d'enquête qui sont submergés au regard des priorités qui s'ajoutent à la longue liste des priorités afin de répondre aux victimes de vol, escroquerie, etc.

Avec quels moyens nos collègues des services d'enquête vont encore devoir répondre à l'urgence et à ces nouvelles priorités, alors qu'ils n'ont pas le temps de prendre les plaintes ou de mener les enquêtes ?

Par conséquent, l'énorme surcharge d'activité conjuguée à la pression et aux nouvelles priorités politiques, l'UNSa Justice pose clairement la question des moyens et du soutien à apporter à l'ensemble de nos collègues sur les terrains, à la PJJ, à la DSJ ou encore, à la DGAP.

L'UNSa Justice et ses composantes exigent du Gouvernement et de la représentation nationale, des moyens budgétaires nécessaires et importants, pour répondre aux revendications légitimes posées par les lycéens, les étudiants et le corps enseignant ainsi qu'à l'ensemble des directions du ministère de la Justice, à bout de souffle et ne répondant à l'obligation de nos missions de Justice qu'aux sacrifices, à l'engagement et au dévouement des personnels.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 12 octobre 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET